



Le mot du Maire



Ce début d'année fut mouvementé au sein de la communauté des communes. Le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a alimenté les débats. Ce dernier, découlant de la fusion des régions, a pour finalité la création d'une nouvelle intercommunalité dans l'optique de diminuer les dépenses de l'Etat. Pour ce faire, il faudrait fusionner plusieurs Communautés de communes selon certains critères artificiels et inadaptés aux réalités du terrain (densités de population, nombre d'habitants...).

Néanmoins, selon ces critères la Communauté de communes « Coteaux et Vallées des Luys » dérogerait à la règle et pourrait temporiser jusqu'en 2020 avant de se voir dans l'obligation de fusionner.

Devant ces éléments, un vote a été réalisé au sein de la communauté des communes avec pour résultat une forte opposition à ce projet. Vote qui ne semble pas avoir été pris en compte par Madame le Préfet qui nous impose cette fusion malgré ce scrutin. En ce sens, elle a redemandé aux conseillers municipaux et communautaires de voter. Ces derniers se sont exprimés, une nouvelle fois, contre ce projet. A ce jour, nous ne savons pas encore si nous allons fusionner car un nouveau préfet est arrivé fin juin.

Il est de notre responsabilité d'élus de nous mobiliser ensemble contre cette décision, émanant du gouvernement et de son représentant, de passer en force contre l'avis majoritaire de la collectivité locale. Il est d'intérêt public de ne pas fragiliser les communes et leurs habitants en cette période de crise.

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est également à l'étude. Nous nous sommes donc réunis au sein de la Communauté des communes afin d'aborder les enjeux actuels de l'urbanisme, de l'habitat et de la distribution d'eau. Ce projet, étroitement lié à la loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové), doit être livré pour le 31 décembre 2016 si la fusion a lieu.

Une fois de plus, ce délai apparaît bien trop court pour réaliser un plan constructif et réfléchi. Nous ne pouvons pas nous permettre de bâcler un tel projet, qui dans d'autres Communautés de communes a demandé jusqu'à trois ans pour être finalisé.

En marge de ces débats, notre commune continue d'évoluer!

Certains d'entre vous l'ont sûrement remarqué, vous pouvez dès à présent naviguer sur le premier site internet entièrement dédié à notre belle commune. Celui-ci a été entièrement mis au point par la commission communication du conseil municipal et, en ce sens, je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement et le travail effectué de longs mois durant.

Mais parce que notre village ne serait rien sans son héritage, nous avons engagé des travaux sur deux bâtiments historiques de Castel-Sarrazin :

L'église, dont le crépit avait subi les affres du temps, s'est vue offrir une seconde jeunesse. En effet, tout l'extérieur a été restauré et le parvis modernisé avec la création d'un accès handicapé.

Les translucides des arènes, également usées par le temps, ont été changées et la piste, élément central des spectacles taurins, a été refaite.

Suite à la mutation de Jean-Michel Decort de son poste d'employé municipal, Kevin Laubit a été embauché en emploi jeune. Je lui souhaite bonne route parmi nous et j'espère qu'il saura s'épanouir dans son nouveau travail.

Je vous laisse découvrir, à présent, ce nouveau numéro de « L'écho de Castel-Sarrazin » et vous souhaite une bonne lecture à toutes et tous.

Le Maire Philippe Novembre

Résumé des activités de la municipalité. (Septembre 2015 – Août 2016)

Séance du 18 septembre 2015

□ Nomination d'une commission de travail en charge du plan communal de sauvegarde.

Membres titulaires: Xavier TORRES, Philippe NOVEMBRE, Claude LAGEYRE,

Membres suppléants : Gilles DULAU et Didier DUGUIT. Autres conseillers : Nicolas DUSSARRAT, Jeremy DOMARLE.

La mise en place d'un plan communal de sauvegarde (PCS) permet de se prémunir face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, accident de la circulation...). Se présentant sous forme de guide, l'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Vu les risques auxquels sont confrontés nos territoires (inondations, tempête, incendie...), les municipalités sont vivement incitées à mettre en place ce type de guide. En collaboration avec les services de l'Etat et une société spécialisée, la municipalité se fixe donc comme objectif de réaliser ce document d'ici fin 2017. Le financement de celui-ci sera essentiellement assuré par des subventions de l'Union Européenne.

⇒ Examen de devis.

Travaux de réfection du secrétariat de mairie (Phase 1) :

Vu les problèmes de confidentialité qui se présentaient, il a été décidé de remplacer la porte du secrétariat de mairie. Pour cela, le conseil a validé le devis de la société « Miroiterie Aquitaine Alu » de Pomarez d'un montant de 1838,40 €. Les travaux ont été réalisés dans la foulée à l'automne dernier.

⇒ Approbation du rapport annuel des eschourdes 2014 concernant le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau.

Le rapport annuel 2014 des Eschourdes sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, précédemment approuvé par le Comité Syndical a été présenté au conseil municipal. Statuant sur la qualité de l'eau conforme à 100% aux indicateurs de performance, le Conseil Municipal après délibération, approuve, à l'unanimité ce rapport.

⇒ Approbation des charges transférées a la communauté des communes.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes en date du 08 octobre 2015,

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 08 octobre 2015 qui dresse comme suit le montant par commune des charges transférées en 2015 :

| COMMUNES | Population 2015 | Charges transférées au 31/12/2014 | + | Nouveau transfert de charges Voirie 2014 | | Transfert de charges 2015 |
|---------------------|--------------------|---|---|--|---|---------------------------|
| AMOU | 1 564 | 112 651,40 | + | 4 808,68 | = | 117 460,08 € |
| ARGELOS | 192 | 10 266,03 | + | 590,32 | = | 10 856,35 € |
| ARSAGUE | 378 | 17 422,49 | + | 1 162,20 | = | 18 584,69 € |
| BASSERCLES | 124 | 6 792,68 | + | 381,25 | = | 7 173,93 € |
| BASTENNES | 265 | 14 415,08 | + | 814,77 | = | 15 229,85 € |
| BEYRIES | 115 | 5 344,69 | + | 353,58 | = | 5 698,27 € |
| BONNEGARDE | 315 | 16 209,79 | + | 968,50 | = | 17 178,29 € |
| BRASSEMPOUY | 301 | 28 073,05 | + | 925,46 | = | 28 998,51 € |
| CASTAIGNOS SOUSLENS | 420 | 20 954,47 | + | 1 291,33 | = | 22 245,80 € |
| CASTELNAU CHALOSSE | 613 | 29 733,78 | + | 1 884,73 | = | 31 618,51 € |
| CASTEL-SARRAZIN | 549 | 24 236,28 | + | 1 687,96 | = | 25 924,24 € |
| DONZACQ | 469 | 23 985,68 | + | 1 441,99 | = | 25 427,67 € |
| GAUJACQ | 456 | 24 823,82 | + | 1 402,02 | = | 26 225,84 € |
| MARPAPS | 147 | 7 140,31 | + | 451,97 | = | 7 592,28 € |
| NASSIET | 348 | 16 958,27 | + | 1 069,96 | = | 18 028,23 € |
| POMAREZ | 1 539 | 86 147,27 | + | 4 731,82 | = | 90 879,09 € |
| Montant total | 7 795 | 445 155,09 | | 23 966,54 | | 469 121,63 |

⇒ Nomination d'une commission extra-municipale avec l'association « Notre-Dame du Basket ».

Patrick DUCOURNEAU, président de l'association « Notre dame du Basket » propose la constitution d'une commission extra-municipale composée de 9 membres:

- 3 membres de l'association :
- 3 membres du Conseil Municipal
- 3 membres à la fois issus du Conseil Municipal et membres de l'association

Les 3 membres de l'association proposés sont les suivants : Jean CAPLANNE, Isabelle TAILLEUR, Anna BATS.

Les 3 élus qui se sont présentés sont : Didier DUGUIT, Evelyne LAMBERT et Philippe NOVEMBRE.

Les 3 membres issus du conseil et de l'association qui se sont proposés sont : Patrick DUCOURNEAU, Gilles DULAU et Xavier TORRES.

Le conseil approuve à l'unanimité la constitution de cette commission et défini son périmètre d'action. Celle-ci aura pour objectif de coordonner les travaux de l'association (recherche de mécénat, démarches administratives, animations...) avec ceux de la municipalité (Dossiers de subventions, recherche de financements, contact architecte et artisans pour actualisation du chiffrage du projet global...).

⇒ Etude de devis complémentaire - Aménagement d'un parvis et création d'une rampe d'accès à l'église pour personnes à mobilité réduite.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 Mai 2015 approuvant le devis de l'entreprise ATPSO de Bellocq, d'un montant de 7 730 € HT, pour l'aménagement d'un parvis et la création d'une rampe d'accès à l'église pour personnes à mobilité réduite,

Suite à la modification de la superficie du parvis et de la décision de recouvrir les contremarches de pierres prévues initialement en béton, Monsieur le Maire présente le devis des travaux complémentaires : 4128 € TTC. Le conseil valide à l'unanimité le devis complémentaire et demande son inscription sur le budget 2016. Le coût final du parvis s'élève à 13 404 € TTC.

⇒ Délibération approuvant la décision du conseil communautaire du 12/11/2015 déclarant symboliquement le territoire de la communauté de communes « Coteaux et Vallés des Luys « zone hors TAFTA et hors CETA ».

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area). Par ailleurs, un traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Accord économique et de commerce global - Comprehensive Econonic Trade Agreement) est en cours de finalisation. Ces accords visent à faciliter les échanges entre les deux ensembles et prétend pour y parvenir : harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique, démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole, donner des droits de spécifiques aux investisseurs – y compris aux spéculateurs, et supprimer « les barrières non tarifaires » au commerce, c'est à dire nos normes, règlements, lois.

Outre une libéralisation considérable, ces accords prévoient deux mécanismes qui portent gravement atteinte aux principes démocratiques en diminuant considérablement le champ d'actions des élus et en contraignant les choix publics : il s'agit du mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat et du mécanisme de coopération réglementaire. Les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique.

Compte-tenu de l'opacité des négociations, du manque total de transparence sur la place publique et des droits exclusifs accordés aux investisseurs affaiblissant la démocratie,

Après échanges de vues et délibération, le Conseil Municipal, DECIDE

DE VALIDER la décision du Conseil Communautaire en date du 12 Novembre 2015 déclarant symboliquement le territoire de la communauté de communes « Coteaux et Vallées des Luys « Zone Hors TAFTA et hors CETA»,



- DE REFUSER toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs,
- DE DEMANDER l'arrêt des négociations du traité transatlantique et la diffusion immédiate de tous les éléments de la négociation en cours,
- DE DEMANDER le rejet de l'accord UE-Canada CETA,
- DE DEMANDER un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, sur les risques portés par la politique commerciale de l'Union Européenne et de la France.

Séance du 7 décembre 2015

⇒ Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et a pour objectif de redéfinir les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Concrètement, elle vise « à repenser » les structures administratives en fusionnant les collectivités existantes (Exemple : Fusion des régions, transformation des conseils généraux et conseils départementaux) pour mieux harmoniser l'action publique en redistribuant les compétences à des collectivités « mutualisées » (intercommunalité agrandie, région...).

C'est dans le cadre de cette loi que Madame le Préfet a proposé une fusion de la communauté de communes « Coteaux et Vallées des Luys » avec « Le Pays de Mugron » et le « Canton de Montfort » au travers du projet de schéma départemental de coopération intercommunale transmis pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés.

Comme près de 33 communes des intercommunalités concernées représentant 70% de la population, la municipalité de Castel-Sarrazin refuse expressément à l'unanimité ce schéma départemental de coopération intercommunale non-obligatoire au vu de la loi (population déjà suffisante sur l'intercommunalité). En effet, l'approbation d'un tel schéma entraînerait une réelle perte d'autonomie et d'identité sur nos territoires. La commune est et doit rester l'échelon de proximité de la République; que l'intercommunalité est un outil indispensable des communes pour mener des politiques ou des projets ambitieux sur les territoires mais ne peut se substituer à elles. Le citoyen doit rester proche des centres de décision et les collectivités doivent être le reflet de bassins de vie cohérents.

Pour le conseil, cette réforme territoriale et loi le NOTRe est menée dans la précipitation et est imposée sans le moindre débat démocratique. Tous les citoyens doivent être informés de ses graves conséquences, c'est-à-dire la mort programmée des communes et la désertification rurale qui s'ensuivra et qui va de ce fait, priver les citoyens de base de la maîtrise de leur destin.

Les élus de la commune de CASTEL-SARRAZIN défendent la démocratie de proximité, la sauvegarde de nos services publics et s'oppose à l'unanimité à cette fusion intercommunale qui conduira à la mutualisation complète des compétences aboutissant fatalement aux transferts des employés communaux vers les intercommunalités. De plus ce projet de schéma de coopération intercommunale engendrerait une hausse importante et inconcevable de la fiscalité communale.

Séance du 1 avril 2016

⇒ Approbation du compte administratif 2015.

M. le Maire présente le Compte Administratif 2015 de la Commune faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 189 881,45 € et un excédent d'investissement d'un montant de 52 201,67 €.

Madame DEYRIS Marie-France, Présidente de séance, soumet ce document à l'approbation du Conseil Municipal. Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Après avoir constaté le résultat de clôture 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif de la Commune et donne décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2015.

A noter:

- Dépenses d'investissement : Les restes à réaliser au 31/12/2015 sur la section d'investissement s'élèvent à 64 166,00 € (financement des travaux de ravalement de l'église + tracé du terrain de basket).
- Recettes d'investissement : Les restes à réaliser au 31/12/2015 sur la section d'investissement s'élèvent à 9 150,00 € (subvention du FONDS D'ÉQUIPEMENTS DES COMMUNES).

⇒ Approbation du compte de gestion 2015.

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis, celui de tous les mandats ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celle à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCLARE que le compte de gestion de la COMMUNE de CASTEL-SARRAZIN dressé pour l'exercice 2015, par Mme Françoise DUCLOS, Trésorier d'AMOU-POMAREZ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Information – Séance du comité syndicat du SIETOM de Chalosse.

Il est annoncé que pour la commune de Castel-Sarrazin, le montant de la TEOM (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères) s'élèvera à 79,64 € / habitant en 2016. Monsieur le Maire précise que cette taxe va subir une augmentation de 0,49 %, actuellement à 11,70%, le SIETOM a décidé pour 2016 de la porter à 12,19%.

Séance du 8 avril 2016

⇒ Affectation des résultats de l'exercice 2015

| RÉSULTATS DE L'EXERCICE au 31/12/2015 | | | | |
|---|--------------|--|--|--|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT | 189 881,45 € | | | |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT | 52 201,67 € | | | |
| AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2016 | | | | |
| | 50 004 05 6 | | | |
| * Article 001 - Report à nouveau créditeur en Section d'investissement | 52 201,67 € | | | |
| * Article 002 - Report à nouveau créditeur en Section de Fonctionnement | 189 881,45 € | | | |

L'affectation des résultats sur l'exercice 2016 est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

⇒ Vote du taux des taxes directes locales 2016

Présentation faite des bases d'imposition 2016, le Conseil Municipal décide, après délibération de **maintenir les taux appliqués en 2015**, pour chacune des taxes directes locales :

Taxe d'habitation14,00 %Foncier bâti14,00 %Foncier non bâti46,95 %

Le produit attendu global s'élève à 118 580 €.

⇒ Budget primitif 2016 - Validation des projets 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 497 452 € pour la section de fonctionnement et de 158 358 € pour la section d'investissement. Le budget est voté à l'unanimité.

Les subventions de fonctionnement votées sont les suivantes :

CCAS de CASTEL-SARRAZIN

300,00€

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

| ACCA CASTEL-SARRAZIN | 200,00 € |
|---------------------------------------|------------|
| ADMR: | 229,00 € |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS POMAREZ: | 46,00 € |
| AMICALE SARRAZINE DU LUYOT : | 400,00 € |
| OCCE-COOPERATIVE SCOLAIRE ABCM | 1 000,00 € |
| CADETS DE CHALOSSE CASTEL-GAUJACQ : | 2 000,00 € |
| COMITE DES FETES de CASTEL-SARRAZIN : | 1 200,00 € |
| GEDA AMOU: | 39,00 € |
| SECOURS CATHOLIQUE : | 100,00 € |
| ASSOCIATION SOUVENIR FRANCAIS: | 31,00 € |
| HARMONIE DE POMAREZ : | 375,00 € |
| FNACA: | 300,00 € |
| | |

TOTAL ASSOCIATIONS 5 920,00 €

Les projets suivants sont validés :

| Projet validé | Montant estimé TTC |
|--|--------------------|
| Eglise - Ravalement de l'église | 56 103 € |
| Eglise – Changement claustras bois du clocher | 2083 € |
| Eglise – Changement des dalles zinguées | 1138,48 € |
| Eglise – Electrification des cloches | 3528 € |
| Matériel – Remplacement lave-vaisselle | 3366 € |
| Matériel – Acquisition tracteur tondeuse | 4000 € |
| Matériel – Acquisition armoires en inox sécurisées | 1000 € |
| pour cuisines | |
| Matériel – Panneau d'affichage extérieur pour la | 413,35 € |
| mairie | |
| Matériel – Acquisition chaises | 1700 € |
| Voirie – Aménagement évacuation des eaux | 4000 € |
| pluviales chemin de Lacrique + Route de Narbey | |
| Voirie – Curage de fossés | 9000 € estimé |

| Bâtiments – Double-vitrage du secrétariat de mairie | 3000 € |
|---|---|
| et du bureau du maire | |
| Bâtiment - Réfection peintures secrétariat de | 2400 € |
| mairie | |
| Bâtiments – Sécurisation des accès aux arènes et | 7 200 € (translucides) + 1050 € (mise aux |
| changement bardage des arènes. | normes garde-corps arènes + réparation |
| | porte) |

Monsieur le Maire ajoute également que certains travaux de réparation devront être faits en 2016 (section de fonctionnement) :

| Travaux | Montant estimé |
|--|----------------|
| Bâtiment – Réparation chauffe-eau des cuisines | 2583,72 € |
| Bâtiment – Réparation plafond de la salle | 6000 € |
| polyvalente suite au dégât des eaux en 2015 | |
| (indemnité d'assurance perçue). | |

Monsieur Lageyre Claude, Maire-Adjoint, ajoute que des opérations de curage de fossés devront être réalisées en 2016. A cette fin, il présente au conseil les tarifs de l'entreprise LALOUBERE sise à Hauriet. Un état des lieux des fossés sera fait prochainement par la commission voirie avant d'acter les travaux.

Séance du 11 juillet 2016

⇒ Information et commentaire - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté des communes « Coteaux & Vallées des Luys ».

Imposé à long terme par la loi ALUR (Loi pour l'**A**ccès au **L**ogement et un **U**rbanisme **R**enové) de 2014, le plan local d'urbanisme intercommunal est un document de référence régissant l'aménagement des territoires, des constructions et les problématiques s'y rattachant (risques). C'est un document devant être rédigé à l'échelle communautaire qui a pour vocation de remplacer la carte communale ou le plan local d'urbanisme (PLU) des collectivités membres lorsqu'ils existent ou à défaut de remplacer le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

La loi ALUR impose à toutes les collectivités de transférer la compétence d'urbanisme à l'intercommunalité dans un délai de 3 ans à compter du 27 mars 2014. Toutefois, les communes peuvent s'opposer à cette obligation de transfert de compétence si au moins un quart des communes membres de la communauté des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

De par sa connaissance du territoire, des besoins exprimés mais aussi soucieuse de préserver sa compétence en matière d'urbanisme, la municipalité de Castel-Sarrazin s'est opposée il a quelques mois au transfert de cette compétence à l'échelle communautaire. Malgré cela, la majorité d'opposition nécessaire n'a pas été atteinte à l'échelle communautaire et ainsi la compétence en matière d'urbanisme a été transférée à l'intercommunalité pour l'élaboration d'un PLUi. Malgré les contraintes, il semble que le passage au PLUi est de toute manière une obligation imposée à l'échelle nationale et permettra d'éviter un blocage total du développement des territoires à long terme.

Compte-tenu de tout cela, la communauté des communes « Coteaux & Vallées des Luys » engage depuis mi-2016 avec le cabinet d'étude URBAM, des consultations auprès des communes et du public pour élaborer le PLUi. L'objectif fixé par l'intercommunalité est de finaliser le PLUi d'ici fin 2016.

Compte-tenu de la complexité de la tâche, de l'importance de celle-ci mais aussi du besoin d'échange démocratique avec les différents acteurs concernés dans l'élaboration du document, la municipalité de Castel-Sarrazin s'oppose au calendrier fixé par la présidence de la communauté des communes et demande d'accorder plus de place au débat démocratique dans l'élaboration de ce document d'une réelle importance pour nos territoires. De nombreuses autres communes de l'intercommunalité défendent cette même position.

⇒ Recrutement pour le remplacement de M. Decort Jean-Michel, adjoint technique 2ème classe.

En raison d'une mutation professionnelle, M. Decort Jean-Michel a démissionné de ses fonctions le 1^{er} mars 2016.

Un poste a donc ouvert pour pourvoir le poste d'employé communal vacant.

Après étude de candidatures depuis plusieurs mois, M. le Maire propose au conseil la candidature de M. LAUBIT Kevin.

Compte-tenu de sa qualification mais aussi de son expérience aboutie à la commune d'Amou et vu les besoins exprimés sur la commune, M. le Maire propose de le recruter dans un premier temps en emploi d'avenir pour une durée hebdomadaire de 35h par semaine.

Au travers de ce contrat, l'objectif fixé est de continuer à développer les compétences de ce jeune collaborateur au travers de formations mais également de pouvoir prendre du recul pour évaluer l'adéquation de la fonction proposée et le profil du collaborateur. Les emplois d'avenir sont des contrats à durée déterminée subventionnés à 75% par l'Etat destinés à favoriser le recrutement de jeunes dans un marché du travail difficile.

Après échange de vues et de délibérations, le conseil municipal vote à l'unanimité le recrutement de cet agent en emploi d'avenir et donne décharge à M. le Maire pour s'occuper de l'ensemble des formalités.

Les formalités ayant été réalisées dans les jours qui suivent, la commune dispose depuis le 18 juillet d'un nouvel agent territorial à 35 heures/semaine.

Les réalisations au 31 Juillet

- Pour améliorer l'écoulement des eaux, améliorer la sécurité des chaussées et éviter toute accentuation de la dégradation de celle-ci (surtout dans les zones critiques), de nombreuses opérations de curage de fossés et de réfection des bas-côtés ont été réalisées en mai dernier pour un coût avoisinant 8000 € (section de fonctionnement).
- Des travaux d'aménagement pour l'évacuation des eaux pluviales chemin de Lacrique + un enrochement du fossé localisé « Route de Narbey » ont été réalisé ce printemps pour un montant de 4000 €.



- Les travaux réfection de l'église Saint-Saturnin sont terminés : Ils ont débuté mi-janvier pour s'achever fin-mars pour un coût global d'environ 74 000 € (Réfection des façades extérieures + parvis de l'église + électrification des cloches + réfection claustras bois du clocher). Petit retour en images sur le déroulé des travaux :









- Les travaux de rafraîchissement du secrétariat de mairie sont également terminés (Réfection des peintures + changement des menuiseries par du double-vitrage antieffraction). Ils ont été réalisés mi-mai pour un coût global d'environ 5400 €.



- Une partie des translucides aux arènes a été remplacée fin juillet pour un coût de 7200 €.
- Des travaux de réfection de la piste des arènes et de la pitrangle ont été réalisé fin-juillet grâce à une belle mobilisation du bénévolat. La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes présentes ce samedi 30 juillet qui a permis de faire de cette journée une réelle réussite. Coût : 2 000 €.







- Le nouveau site internet de la municipalité est achevé et est officiellement en ligne depuis le samedi 11 juillet 2016 après près d'un an de travail de la commission « communication » et la validation du conseil municipal (cf. voir article « INFO Un nouveau site internet pour la commune »). Coût annuel : 100 €.
- Des plantations d'arbre et des haies ont été réalisé à l'aire de jeu à l'autonome dernier pour un coût d'environ 1100 €.
- Le matériel suivant a été acquis :

o Tracteur-tondeuse: 3990 €,

o Lave-vaisselle: 3366 €,

o Armoires en inox (en attente d'installation) sécurisées : 1000 €,

o Achat de chaises pour la salle de restaurant : 1700 €,

o Achat d'un panneau d'information : 413 €

HISTOIRE - Un trophée à Castel-Sarrazin



Après avoir passé une grande partie de sa vie professionnelle à DAKAR au SENEGAL, Monsieur Michel Partarrieu est revenu vivre sa retraite avec sa mère Noémie à Talence.

Originaire de Castel-Sarrazin où vécurent ses grandsparents agriculteurs, son oncle Léon DUCASSE et sa tante Marguerite Ducasse de Camp de la Houn, il nous a fait don d'une magnifique statue premier prix au concours agricole d'Amou en 1907.

Le Conseil Municipal très ému et honoré par le don de M. Michel Partarrieu rappelant ses racines rurales au milieu des sarrazins et sarrazines ainsi que le vécu mouvementé qu'ils ont traversé durant cette époque, le remercie chaleureusement.

Vous pourrez admirer le trophée au secrétariat de mairie.





DOSSIER - Un meilleur débit internet pour tous...c'est pour bientôt!



Depuis une dizaine d'années, les usages du numérique évoluent très rapidement et répondent de plus en plus aux nouveaux besoins des particuliers, des entreprises et des collectivités. Du site de commerce en ligne jusqu'à la dématérialisation des démarches administratives en passant par l'accélération et le développement des échanges au travers des courriels, des réseaux sociaux... « le tout connecté » devient la norme dans toutes les villes et les campagnes aussi bien pour les particuliers, que pour les entreprises et les collectivités. La nécessité de se doter d'une technologie internet stable et performante devient alors un impératif.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (STDAN)



Qu'est-ce que c'est?

Face aux enjeux du développement du numérique, l'Etat a lancé en 2010 un programme national « très haut débit » avec l'ambition de couvrir la France entière à l'horizon 2025. Pour répondre à ce programme national d'envergure, le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (STDAN) a été créé avec la loi Pintat en 2009. Ce document de synthèse a pour finalité de limiter les disparités d'accès aux technologies informatiques entre les territoires et répond à plusieurs objectifs :

- Recenser les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants,
- Identifier les zones desservies par ces réseaux et noter la qualité de cette désserte,
- Présenter une stratégie de développement de ces réseaux (Travaux de déploiement de fibre optique, amélioration du réseau téléphonique cuivre existant...).

Les STDAN sont rédigés par les collectivités territoriales. Ces derniers leur permettent de faire un état des lieux des réseaux télécoms existants et de planifier leur évolution.

Le STDAN des Landes.

Le STDAN des Landes a été validé le 1^{er} Mars 2013 par le conseil départemental et transmit à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). Fruit de 3 années de travail du Conseil départemental des Landes avec le SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes), il fixe comme orientation à long terme de permettre à 80% des foyers landais d'accéder aux réseaux haut et très haut débit d'ici 2025 (8 Mbit/s minimum) pour bénéficier pleinement des nouveaux usages du numérique.

Pour cela, la visée du STDAN des Landes est de proposer la meilleure couverture numérique possible à moindre coût en mobilisant différents acteurs et technologies (Montée en débit, fibre optique et satellite).

A court terme, cela se concrétise par l'amélioration de la couverture haut débit pour les territoires les moins biens dotés au travers de travaux de montée en débit (12 000 prises) et d'installation de satellites (11 000 prises éligibles). A moyen/long terme, cela se traduira par l'équipement de près de 145 000 prises en fibre optique dans tout le département (415 000 avec les agglomérations).

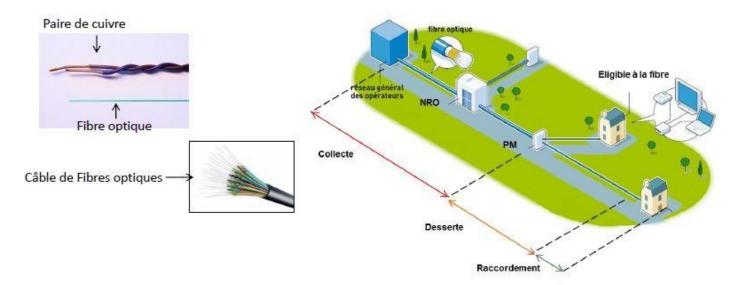
La fibre optique, la montée en débit, le satellite...qu'est-ce que c'est?

D'une manière générale, les débits internet évoluent en fonction de la distance entre la prise téléphonique d'un abonné et l'équipement d'un opérateur télécom : Plus on est éloigné d'un équipement, plus le débit internet sera faible. Ce phénomène est d'autant plus accentué que le raccordement est effectué via des câbles téléphoniques en cuivre dans lesquels des signaux électriques s'affaiblissent plus ou moins rapidement en fonction des caractéristiques de ces câbles. La recherche d'amélioration de ces débits passe donc essentiellement par une révision de ce réseau de câblage cuivre, dit « boucle locale ».

La fibre optique (FTTH)

La fibre optique est une technologie réseau similaire au réseau téléphonique qui permet d'offrir des débits internet jusqu'à 20 fois plus rapide que l'ADSL. Elle permet d'offrir une meilleure connexion internet à plusieurs matériels (ordinateurs, tablette, smartphone...) connectés simultanément, de télécharger des contenus bien plus rapidement (1 min pour une vidéo contre 20 min en ADSL) et de profiter pleinement des offres « Tripleplay » des opérateurs télécoms (TV, téléphone, internet).

Toutefois, les investissements pour la mise en œuvre de cette technologie sont très lourds car tous les câbles cuivres téléphoniques (du réseau opérateur jusqu'au foyer) et infrastructures télécoms existants doivent être remplacés par des fibres optiques et des équipements adéquats.



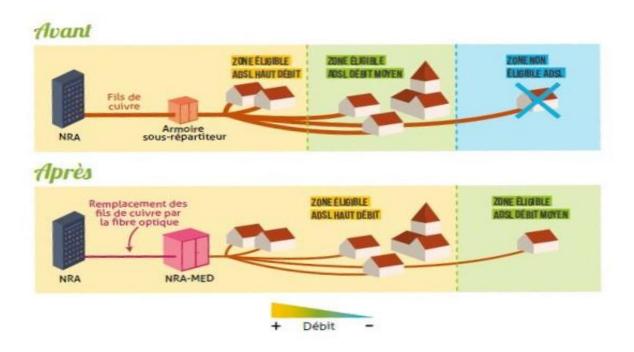
Remplacement du câblage cuivre du réseau général des opérateurs (Orange) jusqu'aux abonnés.

La montée en débit (MED)

La montée en débit est un procédé visant à améliorer le réseau téléphonique cuivre existant afin de permettre d'offrir des débits internet jusqu'à 8 fois plus rapide. L'opération consiste ici à installer de la fibre optique entre les équipements des opérateurs télécoms et d'ajouter d'autres équipements télécoms « intermédiaires » pour diminuer ainsi la distance entre le dernier équipement opérateur et l'abonné.

Les investissements ici sont bien moins lourds car seuls les câbles cuivres entre les équipements opérateurs sont remplacés par de la fibre. La desserte finale jusqu'à l'abonné reste via les câbles cuivre du réseau téléphonique.

La mise en œuvre de ce procédé répond à la demande de débit internet à court, voire moyen-terme pour des coûts bien moindres. Il est souvent choisi pour améliorer la desserte ADSL des zones rurales isolées. Ce procédé sera essentiellement utilisé dans la communauté des communes « Coteaux et Vallées des Luys ».



Le satellite

L'internet par satellite est une technologie visant à bénéficier d'internet par l'intermédiaire d'une parabole individuelle et d'un abonnement spécifique. Elle permet d'offrir des débits similaires à ceux de l'ADSL (au moins 8 Mbit/s) pour des foyers très isolés dépourvus parfois d'équipements télécoms à proximité.

L'aménagement numérique landais dans la communauté des communes « Coteaux et Vallées des Luys »

Le 11 février dernier, le SYDEC a présenté aux élus communautaires le projet d'aménagement numérique landais concernant le territoire de la communauté des communes.

Etat des lieux et objectif

A ce jour, la communauté des communes compte environ 3528 lignes internet (chiffre de 2013). 44% d'entre elles disposent d'un débit internet inférieur à 3 Mbit/s et 48% d'un débit internet supérieur à 8 Mbit/s. L'objectif fixé pour le territoire est de permettre à 93% des abonnées d'accéder à une couverture d'au moins 8 Mbit/s (débit permettant de profiter des services TV / Téléphonie / Internet) et à 45% des abonnés d'accéder à une couverture « très haut débit » d'au moins 30 Mbits/s.

Quelles technologies seront utilisées ? Pour quel coût ?

La fibre optique, la montée en débit et le satellite seront les 3 technologies utilisées pour améliorer la desserte numérique du territoire de la communauté des communes. D'après les estimations, environ 1600 abonnés bénéficieront du déploiement de la fibre optique (Amou, Bonnegarde, Brassempouy, Castelnau-Chalosse et Pomarez), 530 de la montée en débit (Arsague, Castel-Sarrazin et Donzacq) et 800 du satellite.

Le coût de réalisation des travaux sur le territoire de l'intercommunalité est estimé à 2,45 M€ lissé sur 10 ans (2015-2025) dont environ 610 000 € portés par la communauté des communes.

Quel planning pour les travaux?

Les travaux de montée en débit en débit sur les communes concernées sont tous planifiés pour 2017. Le programme de déploiement de la fibre optique est quant à lui lissé jusqu'en 2020-2025. Enfin, la technologie satellite est d'ores et déjà accessible pour les foyers non éligibles à la montée en débit, ni à la fibre optique: Pour cela, les foyers concernés peuvent souscrire une offre auprès d'un opérateur et solliciter une subvention s'élevant jusqu' à 400 € auprès du SYDEC pour financer l'acquisition du matériel nécessaire (achat et installation de la parabole et du décodeur).

L'aménagement numérique landais à Castel-Sarrazin

Etat des lieux et objectif

A ce jour, la commune compte environ 205 lignes internet (chiffre de 2013). Seules 7% de ces lignes ont un débit supérieur à 8 Mbit/s et 14% d'entre elles sont non éligibles à l'ADSL (débit d'au moins 512 Kbit/s). L'objectif fixé pour le territoire est de permettre à 93% des abonnées d'accéder à une couverture d'au moins 8 Mbits/s et de permettre aux 7% restants d'accéder au dispositif satellitaire.

La technologie de montée en débit



La montée en débit sera la technologie utilisée sur la commune pour améliorer la desserte numérique. L'opération visera à installer un nouvel équipement opérateur à proximité du bourg relié par fibre optique à l'équipement télécom existant de Pomarez. De plus, le réseau de câblage cuivre existant sera revu pour être connecté à ce nouvel équipement. Tous ces travaux étant budgetés et planifiés : Ils seront réalisés dès 2017!

En savoir plus...

Savoir si ma ligne sera éligible à la montée en débit ?

Savoir si ma ligne est éligible au dispositif d'aide satellitaire?

En savoir plus sur le programme « Très Haut Débit » et le STDAN des Landes ?



Rendez-vous sur...

http://www.sydec40.fr/Nos-competences/Espacenumerique

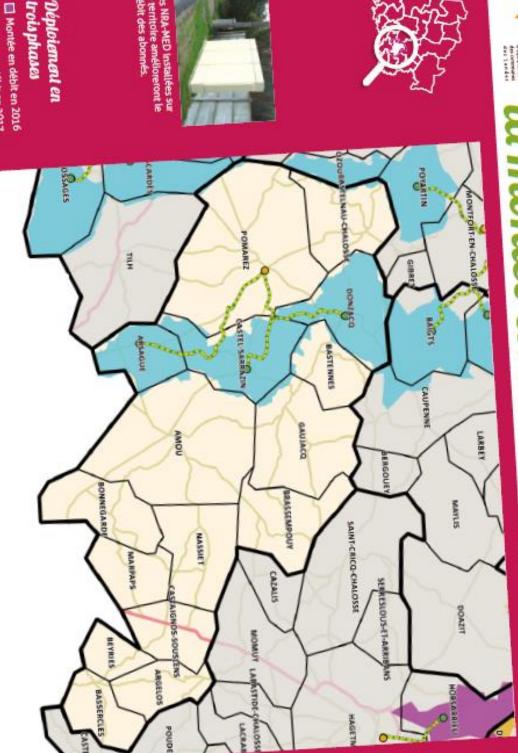
http://www.francethd.fr/

http://www.landes.fr/sdtan









Les NRA-MED installées sur le territoire amélioreront le débit des abonnés.

Montée en débit en 2017

Montée en débit en 2018 Laison fibre optique

NRA-MED

troisphases Déploiement en



communes des

Coteaux et

Vallées des

sfinit



Données non contractuelles transmises par Orange.

INFO - Un nouveau site internet pour la commune



Face à l'évolution des modes de vie , l'accès à l'information est aujourd'hui facilité et accéléré grâce à internet. A l'heure du « tout numérique » et à la veille des travaux d'amélioration de la couverture haut-débit sur la commune, la municipalité a décidé de se doter d'un nouveau support de communication « à l'ère du temps » avec un nouveau site internet.

Crée avant tout pour rapprocher l'usager vers la vie de la collectivité et promouvoir son rayonnement extérieur, celui-ci se veut être un outil d'informations de proximité avec des contenus actualisés et variés: De la vie associative jusqu'à la vie municipale en passant par des informations pratiques du quotidien et l'agenda des manifestations...le site se veut être le reflet de la vie d'un village jeune et dynamique!

Quelles informations puis-je trouver sur ce site?

Le site internet se veut clair et organisé avec des rubriques ordonnées et une logique simplifiée :

- « Le village » regroupant toute l'histoire du village, sa location géographique mais également ses actualités générales concernant tous les administrés,
- « La vie municipale » synthétisant la vie de la municipalité, les activités des commissions et du conseil municipal mais également au travers des travaux et des projets en cours sur la commune,
- « La vie pratique » présentant toutes les informations utiles du quotidien : Des horaires d'ouverture de la mairie jusqu'aux numéros de contacts utiles en passant par les formalités de location des bâtiments,
- « L'Enfance et jeunesse » donnant toutes les informations pratiques sur l'école publique communale, les programmes des temps d'activités périscolaires, les menus du restaurant scolaire, les conditions de la garderie périscolaire...Pour le restaurant scolaire, il vous est même possible de s'inscrire à une newsletters pour être informé dès la publication des menus pour la période à venir!



« La vie associative » au travers d'un annuaire de contact et de liens utiles pour prendre contact avec des responsables des associations.





Un album photo, un agenda et un flux d'actualités sur la Communauté des communes « Coteaux & Vallées des Luys » viennent compléter ces rubriques pour une information complète et illustrée!

Dans les mois qui vont suivre, le contenu de ce site s'enrichira en autre d'une rubrique « Vie économique » avec un annuaire des commerces et de l'artisanat local mais également d'une vie rubrique « Vie associative » plus vivante avec des actualités ! Il sera également question d'intégrer les démarches administratives courantes pour avoir toutes les informations à portée de main...

Venez vite le découvrir ! Une seule adresse :

http://www.castel-sarrazin.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI

Pour tous ceux qui ne connaissent pas l'APE, c'est une association qui a pour but de rassembler les parents, d'échanger sur la vie scolaire de nos enfants et de réaliser des manifestations afin d'aider financièrement (en complément de la coopérative scolaire) les enseignants à la réalisation de différents projets. Tous les parents peuvent y participer, il ne s'agit pas d'un cercle fermé.

Voici ce qui s'est passé dans notre RPI depuis le dernier bulletin

Comme chaque année, le dimanche 31 janvier, nous avons organisé notre traditionnelle vente de pâtisseries à domicile. Malgré le manque de bénévoles, nous avons très bien réussi nos ventes et avons été très bien accueilli.

Le **vendredi 12 février**, l'APE a offert aux enfants du RPI un **spectacle de magie** dans le cadre du carnaval. Beaucoup d'enfants étaient déguisés mais toujours pas les enseignants!!





Cette année, nous sommes davantage intervenus au sein des écoles pour aider les enseignants à réaliser des projets que la coopérative scolaire seule ne pouvait pas financer. : les enfants d'Arsague ont pu profiter de l'intervention du planning familial, les écoles d'Arsague et Castel ont assisté à une pièce de théâtre à Arsague et les élèves de Bonnegarde sont allés au château de Pau et ont assisté à une balade contée.

Le samedi 18 juin à Bonnegarde a eu lieu le spectacle de fin d'année de notre regroupement scolaire sur le thème des jeux olympiques.. Danses, chants, acrobaties, sketchs ont animé cette fin d'après-midi. Félicitation à M. Miramon pour la confection des petits canoës.





A l'issu du spectacle, plusieurs parents et amis ont partagé un repas confectionné par des parents d'élèves. Au cours de la soirée, les enfants ont pu s'amuser grâce aux jeux de la ludothèque et se faire maquiller par Carine Labat (Atelier Créatif).

Avant de terminer l'année, fin juin a eu lieu la fête des CM2 lors de l'accueil des élèves d'Arsaque. Ils leurs avaient préparé des jeux et un petit spectacle lors d'une journée bien ensoleillée.

Et enfin, c'est l'arrivée des voyages scolaires : Pour Bonnegarde direction Lacq pour faire un parcours d'accrobranche (entrées payées par l'APE). Pour Arsague et Castel, visite de la ferme « Lait p'tit fermier » de Castétis

Pour finir, nous souhaitons une bonne continuation à Mme Régnier qui est mutée à Herm après 13 ans d'enseignement à l'école de Bonnegarde. Merci encore pour toutes ses années

BONNES VACANCES A TOUS ET A L'ANNEE PROCHAINE



BILAN DE FIN DE SAISON DES CADETS DE CHALOSSE

Les Cadets de Chalosse Castel-Gaujacq, joueurs, dirigeants, bénévoles ou supporters peuvent souffler la saison 2015/2016 est achevée.

Aux rayons des festivités, les soirées d'après matchs (retrouvailles, petit siège...) ont permis aux supporters de « refaire les matchs », convivialement parfois jusque tard (ou tôt le lendemain).

Comme chaque année, la kermesse a mobilisé les amoureux des sangs et or. Le repas et l'ambiance « bon enfant » du midi ont satisfait les présents. La soirée n'a pas eu le succès espéré, de nombreux festayres manquants à l'appel.

Résultats sportifs :

Equipe 1 Féminine: championnat Régional – 3^{ème} – 18 victoires / 8 défaites

Le changement de coach et un effectif quelque peu remanié ne laissent pas envisager un si bon début de saison. Qu'importe les joueuses connaissent leurs valeurs et gagnent en confiance. Malheureusement, quelques blessures diminuent l'effectif. Les filles voient leur chance d'accéder à l'échelon supérieur se réduire petit à petit. Le retour des blessées permet de terminer par 3 victoires convaincantes.

Du côté de la coupe des Landes, le parcours se termine en ¼ de finale, éliminées par les finalistes (Stade Montois) sans aucun regret et un bon match tout de même.



Equipe 2 Féminine : championnat départemental – 3ème – 12 victoires / 6 défaites

Saison régulière par excellence : phase aller et retour identique avec 3 défaites à chaque fois contre les mêmes équipes (ABN 2 , Roquefort et Mimbaste/Clermont). Malgré les apparences, la 2^{nde} phase ne fut pas de tout repos et les joueuses ont dû s'employer pour être conforme à l'objectif du podium fixé par le coach.

Autre objectif, la coupe Lassaosa a par contre été une désillusion. L'élimination en 1/8 de finale par Tursan Basket (équipe évoluant 2 niveaux inférieurs). Les filles conscientes de leur difficulté du moment se serrent les coudes pour terminer la saison sur des bonnes notes.



Equipe 1 Masculin: championnat régional – 4ème – 18 victoires / 8 défaites

Longtemps accrochés aux basques du leader, les sangs et or ont espéré un retour en nationale. Malheureusement, les défaites contre les concurrents directs vont avoir raison des derniers espoirs des supporters. Gageons que les revers concédés à domicile en début de saison ou de peu de points servent de leçon. Le championnat de Pré-nationale est long et compliqué, les cadets doivent s'en rappeler pour la saison prochaine.

Le parcours en coupe des Landes n'a pas apporté le vent de fraîcheur et d'enthousiasme des dernières années. Le tirage au sort peu clément nous octroie les futurs finalistes dès les ¼ de finale. La coupe du Sud-Ouest aurait pu amener cette ferveur. Après un match mené de mains de maître, les garçons éliminent les jeunes d'EBPLO. En 1/8 de finale, les supporters y ont cru jusque dans la dernière minute mais le Stade Montois gère mieux les dernières possessions et gagne le droit de poursuivre. Qui sait ce qu'aurait pu devenir la fin de saison avec une victoire ce jourlà ?

Equipe 2 Masculin : championnat départemental – 6ème – 9 victoires / 9 défaites

Résultats équilibrés en fin de saison. A mi-parcours pourtant le classement ne laissait pas présager une 2^{nde} partie encourageante. La prise de conscience des joueurs et le travail accompli portent leurs fruits. Les garçons gagnent des matchs et remontent au classement.

A noter la belle victoire chez le leader Cassen St Geours et celles contre les mieux classés. Il a fallu tout de même attendre la dernière journée, une confrontation décisive et les résultats des concurrents directs pour assurer le maintien en excellence.

Equipe 3 Masculin : championnat départemental – 2nd du brassage – 13 victoires / 5 défaites

Phase finale: éliminés en ½ finale

Equipe atypique qui privilégie le plaisir de jouer et comme la victoire est également au bout, ce n'est que du bonheur. L'effectif éclectique est composé de joueurs habitués aux joutes d'un championnat départemental depuis plusieurs années (voir décennies) ; de jeunes parfois fatigués le dimanche et de jeunes cadets qui veulent acquérir de l'expérience. Les résultats obtenus prouvent le sérieux de chacun.

La saison sportive s'achève sans aucun déplacement dans les arènes (Pomarez ou Gamarde) pour nos joueurs et supporters, on note toutefois un bilan raisonnable pour chaque équipe.

Remerciements:

Remerciements: plusieurs joueuses et joueurs ont décidé (ou sont contraints) de mettre un terme à leur carrière sportive. Les cadets de Chalosse les remercient chaleureusement pour leur implication, leur volonté et pour tous les bons et loyaux services rendus sur (et hors) d'un terrain de basket. Bon vent à eux.







Comité des fêtes de Castel-Sarrazin



Des fêtes 2015 réussies!

Dans le sillage de l'édition 2014, le cru 2015 de nos fêtes patronales fut une réussite.

Cette année encore, le repas champêtre du vendredi soir donna entière satisfaction aux nombreux convives venus déguster la fameuse entrecôte.

Le samedi, la chasse aux trésors a une nouvelle fois, connu une forte participation et les enfants présents sont repartis enchantés. Mais la grande nouveauté de cette édition 2015 était la programmation de la course landaise le samedi en fin d'après-midi: Le succès populaire fut au rendez-vous avec un spectacle de belle qualité. Nous tenons à remercier, une nouvelle fois, Charles Maxime qui a mis fin à sa longue et belle carrière l'an dernier après près de 30 ans passés à la pitrangle pour commenter nos courses landaises. Nous saluons également Elodie Laffitau qui fêtait son $10^{\text{ème}}$ anniversaire à la tête de l'Harmonie amolloise.



En soirée, les moules ont su régaler avant une soirée endiablée au son de Jean-Mi Animation.

Le lendemain, nombreux étaient les matinaux pour aller se défier au ball-trap des chasseurs!

L'apéritif du dimanche midi fut une fois de plus un régal pour les oreilles avec l'orchestre « Les jeunes » encadrés par Christophe Mora. Un beau concert suivi de la désormais traditionnelle « sardinade » des chasseurs sous l'ombre des chênes à laquelle familles et amis étaient nombreux pour se retrouver pour partager un moment de convivialité.

Le comité remercie chaleureusement les personnes présentes à ce week-end de festivités, tout comme l'ensemble des bénévoles ayant participé activement à son succès.



Débarquement de la classe des jeunes!

Le 24 juin dernier se tenait l'assemblée générale du comité des fêtes. C'est dans une ambiance des plus conviviales que les sarrazins et sarrazines ayant répondu à l'invitation du comité se sont penchés sur la préparation des fêtes 2016. Cette réunion s'est terminée, comme à l'accoutumée, chez nos voisins arsaguais.



La grande nouveauté de cette année est la création d'une classe. Des jeunes motivés, de Castel-Sarrazin ou des villages alentours, bien décidés à insuffler sur nos fêtes un vent de fraicheur! Peut-être avez-vous déjà pu les rencontrer à l'occasion de la première soirée organisée en marge de l'ouverture de « L'Euro 2016 ». Si ce n'est pas le cas, nul doute que vous les croiserez pendant ces fêtes où ils seront partie prenante de l'organisation avec de nombreuses surprises.

Au menu en 2016...

Le programme des festivités s'annonce, cette année encore, des plus alléchants!

Le vendredi soir, vous pourrez déguster le repas champêtre et son copieux menu qui ravira à n'en pas douter vos papilles. Tout cela, dans une ambiance très « sud-ouest » avec l'animation musicale de « La Clique d'Estibeaux » et des sons du podium « Jean-Mi Animation ». L'ouverture des fêtes sera également marquée par la remise des clés du village à la « classe des 18-20 ».

Le samedi sera le grand rendez-vous des fêtes et de tous les coursayres avec la course landaise formelle à 17h00. Comme l'année dernière, vous pourrez admirer les hommes de la cuadrilla « Benjamin De Rovere » devant le somptueux bétail de la ganaderia DEYRIS.

A l'issue de celle-ci, le vin d'honneur sera offert par l'Union des Clubs Taurins Paul Ricard « Arrigans-Luys » avant le repas moules-frites préparé par les bénévoles. Jean-Mi Animation reprendra ensuite du service jusqu'au bout de la nuit.

Le dimanche midi sera l'occasion de se retrouver, tous ensemble, autour d'un verre offert par le comité. L'animation sera assurée par l'orchestre « Les Jeunes » qui saura, une nouvelle fois, insuffler une ambiance festive et conviviale à ce rendez-vous dominical.

Les chasseurs prendront le relais avec leur traditionnel ball-trap. Vous pourrez vous y restaurer lors de la sardinade qui devrait rencontrer, à nouveau, un franc succès.

Enfin, nous retrouverons la classe aux arènes avec les enfants et adolescents aux arènes pour des jeux qui s'annoncent...épiques! C'est le rendez-vous des fins de fête à ne pas louper!

Comme toujours, tous les sarrazins et sarrazines sont les bienvenus au comité des fêtes pour donner un petit coup de main lors de la préparation des manifestations! Toute l'équipe de l'association se fera un plaisir de vous accueillir dans une ambiance très conviviale pour passer ensemble un très bon week-end festif!

Renseignements possibles auprès d'un membre du bureau.

Association "LES AMIS DE NOTRE-DAME DU BASKET" Siège Social : Mairie - 40330-CASTEL-SARRAZIN

Le 12 juin 2016, la deuxième fête de Notre Dame du Basket s'est déroulée comme l'année précédente par une messe célébrée dans le hall des sports par Monsieur le curé Louis Cazaux et l'abbé Christophe Ouattara.

S'en suivit d'un vin d'honneur et d'un repas qui comme d'habitude furent appréciés des convives mais malheureusement à peine plus nombreux que l'année dernière.

Il est vrai que les travaux sont longs à venir, mais la revalorisation du premier devis est en cours et doit-nous être remis dans les prochains jours.

Quant à nous, nous ne baissons pas les bras et continuons avec enthousiasme et détermination l'aboutissement du projet.

Le Président,

P. DUCOURNEAU

ETAT CIVIL (Du 01/08/2015 au 31/07/2016)

Naissances

Le 26/09/2015 à Dax – Romane, Jeanne FARTHOUAT Le 06/02/2016 à Dax – Shenoa, Stella, Myriam, Maurine LEBEL Le 05/04/2016 à Dax – Louis LABARBE Le 25/04/2016 à Dax – Soukeyna, Maryam, Amatullah MARIAUD

Transcription d'actes de décès

Le 20/08/2015 – Christian DUBECQ Le 22/02/2016 – Claude PEHAU Le 01/06/2016 – Omer CAZAUX

MEMENTO PRATIQUE



MAIRIE

Téléphone : 05 58 89 31 05
Télécopie : 05 58 55 37 95

Courriel: mairie.castelsarrazin@wanadoo.fr

• Site internet: www.castel-sarrazin.fr

Mme Marie-Christine Peyraube vous accueille le :

| Jour | Matin | Après-midi |
|--------|--------------------|--------------------|
| LUNDI | | 14 h 00 => 19 h 00 |
| MARDI | 08 h 00 => 12 H 00 | |
| JEUDI | 08 h 00 => 12 H 00 | |
| SAMEDI | 10 h 30 => 12 h 30 | |

ÉCOLE PUBLIQUE

• Téléphone : **05 58 89 34 67**

CIMETIERE

Columbarium:

Tarif de la concession :

o 10 ans : 200€

o 20 ans : 400€

o 30 ans : 600€







Tel: 05 58 98 57 57

Site internet: http://www.sietomdechalosse.fr/

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DEPUIS LE 31 AOÛT 2015

DECHETTERIES DU SIETOM

Horaires d'ouverture

| | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---------|----------------|------------|-------|-------------|-------|-------------|-------------|
| AMOU | Rte de Gaujacq | 13h30-17h | · | 13h30 - 17h | | 9h - 12h30 | 13h30 - 17h |
| POMAREZ | Chemin du Yout | 9h - 12h30 | | 9h - 12h30 | | 13h30 - 17h | 9h - 12h30 |

Il est possible d'obtenir gratuitement auprès du SIETOM de Chalosse un composter de déchets ménagers par foyer. Il convient de téléphoner au numéro ci-dessus pour le commander et le retirer au site de Caupenne après validation du SIETOM.





Ordures ménagères : Une seule collecte hebdomadaire.

Depuis Mars 2015, la collecte des ordures ménagères se fait désormais uniquement le **Jeudi matin.**



PERMANCENCES MEDICALES – URGENCES

- ❖ En semaine à partir de 20h00 => 8h00
 - Le samedi à partir de 12h00
- Le dimanche et jours fériés toute la journée

Pour les LANDES : 05 58 44 11 11

ASSISTANTE SOCIALE

Bâtiment Conseil Départemental (sur parking RDTL et pompiers, face à Intermarché)

Madame FEUILLET prend sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 10h au 05 58 76 06 12 pour consultation au bureau ou à domicile,

En cas d'urgence s'adresser au Centre Médicosocial d'Hagetmau : tél : 05 58 79 32 25



PERMANENCES

62, Rue Du Moulin à AMOU
Téléphone et télécopie : **05 58 89 24 75**E-mail : amou@fede40.admr.org

Castel-Sarrazin dépend d'Amou pour l'Aide à Domicile, une permanence est tenue par des bénévoles le :

mardi et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00.

• Votre délégué de village est : Xavier TORRES.

554 Route de Lacrique 40 330 CASTEL-SARRAZIN

05 58 89 88 89

AIDE MATERNELLE

- Madame Clémence LIE 113, Lotissement LAVIE, tél: 06 98 53 45 32
- Madame Stéphanie MORA 4, Lotissement BOULOU, tél : 05 58 55 33 18
- Madame Marie-Christine POURRET 80, Lotissement LAVIE, tél: 05 58 98 81 14

SAGE FEMME

Madame Carine LEFEBVRE - 331, Route d'Arsague, tél. 05 58 56 99 74

OSTHÉOPATHE

Monsieur Florian BERTHAULT - 320, Route de l'église, tél. 06 80 73 21 37



Le Secours Catholique a ouvert une boutique solidaire à Amou, 102 rue Bourgade, où toute personne, sans distinction : sociale, religieuse, raciale est accueillie à bras ouverts.

Un grand choix de vêtements en très bon état et à petits prix est à votre disposition le :

| MERCREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| 15 h 00 > 18 h 00 | 10 h 00 > 12 h 00 | 10 h 00 > 12 h 00 |



Été comme hiver, la solidarité ne différencie pas les saisons : La permanence des Restos du Cœur à Amou est ouverte toute l'année pour ceux qui sont dans le besoin le

Vendredi de 14H00 à 17h00

Du 1^{er} Juin au 30 août à la coopérative de fruits à Amou Du 1^{er} septembre au 31 mai dans les locaux de la piscine cantonale

LE 4 SEPTEMBRE 2016



OUVERT A TOUS

- ♦ Inscriptions à 8h00.
- ♦ Buvette et restauration sur place toute la journée.
- ♦ Animations pour les enfants durant toute la journée

12h00 : SARDINADE sur place ouverte à tous

Entrée, sardines ou grillades, frites, dessert. Café, vin compris. 10 €

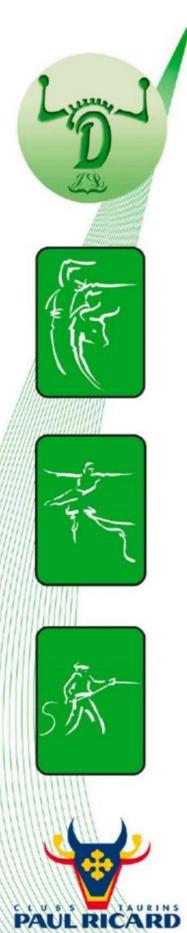
Menu enfants: 6€



REMISE DES PRIX.

LES 10 PREMIERS SERONT RÉCOMPENSÉS AINSI OUE LES 3

MEILLEURS SCORES



CASTEL-SARRAZIN

Fêtes patronales 2016 Du vendredi 2 au dimanche 4 septembre 2016

Vendredi 2 septembre

20h30: GRAND REPAS CHAMPÊTRE aux arènes

MENU: Tourin, salade composée, entrecôte/frites, salade, fromage, dessert.

Café, vin compris 14 €

MENU ENFANT: Jambon blanc, steak/frites, glace 6 €

MINI BOURRICHE PENDANT LE REPAS – Animation musicale avec « LA CLIQUE D'ESTIBEAUX » et le podium « JEAN MI ANIMATION »

21h15 : REMISE DES CLÉS DU VILLAGE à la « Classe des 18-20 » 23h30 : BAL DISCO avec le podium « JEAN MI ANIMATION »

Samedi 3 septembre

17h00: GRANDE COURSE LANDAISE FORMELLE

COMPTANT POUR LE CHALLENGE LANDES-BEARN

Ganaderia « DEYRIS »

Cuadrilla « BENJAMIN DE ROVERE »

Débisaïre : Didier Goeytes - Animation musicale : Harmonie Amolloise

Entrée générale 13 € - GRATUIT jusqu'à 16 ans

19h30: VIN D'HONNEUR à la salle polyvalente offert par l'Union des

Clubs Taurins Paul RICARD

20h30 : SOIREE MOULES/FRITES ou GRILLADES à la salle polyvalente

MENU: Moules/frites ou grillades/frites, salade, fromage, gâteau basque. Café,

vin compris 9 €

MINI BOURRICHE PENDANT LE REPAS

22h45: BAL DISCO avec le podium « JEAN MI ANIMATION »

Dimanche 4 septembre

08h30 : BALL-TRAP sur la plaine du Vieux-Bourg

Organisé par l'ACCA de Castel-Sarrazin. Ouvert à tous.

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

11h00: Messe solennelle

12h00: SARDINADE DES CHASSEURS sur la plaine du Vieux-Bourg

16h30 : JEUX DÉLIRANTS organisés par la « CLASSE DES 18-20 »

POUR PETITS ET GRANDS AUX ARENES

Vu le Maire, vu le Président -- Affiche non définitive.

zone w

Rennes, Rouen, Strasbourg

SEPT. 2016 Les élèves qui ont cours le samedi I RENTRÉE 0 0 < - X X - | 0 0 < - X X - | 0 0 < - X X - | 0 0 < -ţ 0 < - X X L | 0 0 < - X X L | 0 0 < - X X L | 0 0 < < - X X L | 0 0 < < - X X L | 0 0 < 110 9 8 7 6 5 X L | 0 0 0 < - X X L | 0 0 < - X X L | 0 0 < - X X L | 0 0 < - X X L th by -X X C | 0 0 < C X X C | 0 0 < C X X C | 0 0 < C X FÉV. 2017 27 ONDAD 2017 **MARS 2017** < - 3 3 1 0 0 < - 3 3 1 0 0 < - 3 3 1 0 0 < - 3 3 1 0 0 < - 3 3 1 0 0 < - 3 9 10 111 OT education.gouv.fr/calendrier-scolaire Pour en savoir plus : 0 0 < - 2 2 F 10 0 < - 2 2 F 10 0 < - 2 2 F 1 AVR. 2017 084655 24 25 26 27 27 28 29 MAI 2017 \leq 3 - 10 W < -3 3 - 0 0 < - 3 Z F O U < L Z 400400 **JUIN 2017 6**+ 10 9 8 4 twitter.com/EducationFrance facebook.com/EducationFrance < 4 3 3 7 10 0 < - 3 3 1 10 0 < - 3 3 1 10 0 < - 3 3 1 JUIL. 2017 - X X L | 0 8 < -X X L | 0 0 < L X X L | 0 0 < L X X L | 0 0 < L 21 22 23 24 25 26 27 7 7 8 8 8 9 9 9 110 111 112 112 112 112 113 113 114 115 115 117 117 118 118 119 119 119 0 U 4 U N O Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Avril. 2015

4

Les classes vaqueront le vendredi 26 mai et le samedi 27 mai 2017